



DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE
VILLE DE SAINT-JOSEPH

Mairie de Saint-Joseph
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°19/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01 AVRIL 2019

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

08 AVR. 2019

Date de la convocation : Le 26 mars 2019	L'an deux mil dix-neuf et le premier du mois d'avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Athanase JEANNE-ROSE.
Nombre de conseillers municipaux En exercice 33	PRESENTS : Adjoints : M. Simon MORIN, Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, M. NOLEO Eric, Mme THALY-PONTAT Lysiane, Mme BELLIARD Valentine, M. ZAIRE Georges.
En début de séance :	Conseillers municipaux : M. SOLBIAC Honoré, Mme JOISIN Marie-Yolaine, Mme GOLVAT Agnès, Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, M. Hubert BAUBAND, Mme AGEE Marie-Claire, M. VERIN Fred, M. COURTINARD Jean-Marc, M. NAPOLY Raymond, M. CHARLEC Charlery, M. BASTE Mathurin, M. MARLET Camille, M. PETIT Claude-Henri. <i>Mme DUPUY Olive</i>
Présents 22	
Procurations 2	
Absents 8	
Excusés 1	
En cours de Séance :	ABSENTS EXCUSES : Mme CALVEYRAC Arlette (procuration à M. Athanase JEANNE-ROSE), Mme MONDESIR Manuela, Mme ARNETON Thérèse (procuration à M. Camille MARLET)
Présents 22	
Procurations 2	
Absents 8	
Excusés 1	
	ABSENTS NON EXCUSES : M. BOLO Laurent, Mme GRUTUS Elise, Mme Nicole LIPAN, M. CARIN Michel, Mme ROBAR Raymonde, Mme DANGLADES Youli, JOSEPHINE Adrien, Mme LAMIN Marie-Josée.
	ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), M. Victor VELAYE (Directeur service financier), Mme Valentine CILPA (DGA1), Claudine NELLA (DGA3), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice service juridique et réglementation), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures dix minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Eric NOLEO pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L.1612-19 DU C.G.C.T.**

Par avis 2019-0017 rendu le 26 février 2019, la Chambre Régionale des Comptes de Martinique, saisie par La société Gedimat LAGUARIGUE, déclare recevable sa demande de paiement d'intérêts moratoires pour un montant de 186,83 € ; la créance en principal de 493,81 € ayant déjà été payée.

La chambre constate qu'il s'agit d'une dépense obligatoire au sens de l'article L.1612-15 du CGCT, et qu'il y a lieu de la mandater, les crédits inscrits au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » au titre du budget de 2018 sont suffisants, sans attendre le vote du budget 2019.

En vertu de l'avis précité de la CRC, il a été procédé au mandatement des intérêts moratoires réclamés par mandat n° 131, en date du 19/03/2019 d'un montant de 186,83 €.

La présente information (l'avis de la CRC) est portée à la connaissance du conseil municipal en application de l'article L.1612-19 du CGCT,

Dont acte ;

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 1^{er} avril 2019

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Pour le Maire,
et par délégation
le 2^{ème} adjoint

Jean-Louis CRAMER
Jean-Louis CRAMER